

Réf: Dossier N° : 57579

AVIS DE CONSTITUTION

SOCIETE « CABINET BIO-PHARMA PROCREATION » en abrégé «CBP »

Siège social : ABIDJAN - COCODY ANGRE DJIBI VERS LA
RESIDENCE DIPPOKA, 01 BP 5941 ABIDJAN 01

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23 Nov. 2018, et enregistrés au CEPICI le 23 Nov. 2018, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination: « CABINET BIO-PHARMA PROCREATION » en abrégé «CBP ».

Objet: consultation, traitement bio, import-export de produits bio. Et pour la réalisation de l'objet social : l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles. L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux. La prise en location-gérance de tout fonds de commerce. La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée. Et généralement toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social: 1 000 000 F CFA divisé en Cent (100) Parts Sociales de Dix Mille (10.000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social: ABIDJAN - COCODY ANGRE DJIBI VERS LA
RESIDENCE DIPPOKA, 01 BP 5941 ABIDJAN 01

GERANT: Monsieur MANKOU KOUDOUS AFOLABI ADISSA.

RCCM: n°CI-ABJ-2018-B-31075 du 30/11/2018 au Tribunal du
Commerce d'Abidjan.

Durée: 99 ans

Dépôt au greffe: n°27844 du 30/11/2018

Pour Avis

Le CEPICI

